

En 2018, Profession Recycleur a ouvert ses colonnes à une cinquantaine de professionnels du recyclage et de la récupération, qui ont été autant de contributions partagées avec ses lecteurs. Le dialogue continue bien évidemment en 2019. Si vous aussi souhaitez vous exprimer, contactez Christine Lairy à l'adresse [christine.lairy@metaltribune.com](mailto:christine.lairy@metaltribune.com) ou au 02 99 85 47 62.

## Christèle Chancrin, fondatrice du cabinet E<sup>3</sup> Conseil **REP : « Plus les années passent, plus j'ai de travail »**



**E**nergie et dynamisme sont perceptibles d'emblée chez certaines personnes. Il semble que rien ne puisse leur résister. C'est le cas de Christèle Chancrin, créatrice du cabinet E<sup>3</sup> Conseil qui accompagne les entreprises soumises à la responsabilité élargie du producteur (REP) soit les metteurs sur le marché, producteurs, distributeurs et importateurs. Tombée dans le bain des filières REP presque par hasard, Christèle Chancrin s'est depuis passionnée pour le secteur du recyclage.

Dès les années 90, Christèle Chancrin comprend que l'environnement deviendra le sujet phare de l'Europe. Ses premiers clients, des horlogers, ne savent pas trop comment s'y prendre avec ce qu'ils appellent une taxe sur les emballages. Ils sollicitent son aide. Juriste d'affaires et fiscaliste, elle doit se plonger dans les dossiers éco-contributions pour accompagner les entreprises et réaliser des audits.

« C'est ainsi que je suis arrivée sur les écotaxes. Les déclarations devaient se faire en volume et étaient compliquées. Déjà à cette époque les entreprises s'arrachaient les cheveux or, c'était trois fois plus simple que cela ne l'est aujourd'hui ! » Les clients, toujours eux, la font avancer dans de nouvelles directions. En 2005, elle crée son cabinet très axé sur les filières REP. « Plus les années passent, plus j'ai de travail, remarque-t-elle. La multiplication des REP et des

organismes n'a pas simplifié les procédures. Lorsque j'ai débuté cette activité, il n'y a avait qu'une éco-contribution et depuis je travaille pour tenter de simplifier le système, pour alerter les pouvoirs publics et les éco-organismes sur le fait que les complexités déclaratives n'ont pas d'intérêt en pratique, y compris pour l'éco-conception. » C'est le cas en particulier des supports destinés à déclarer les différents produits que sont les emballages, le mobilier et les DEEE.

### Mise en conformité

Les groupes clients du cabinet de conseil vendent leurs produits dans tous les pays européens. Ils doivent par conséquent se mettre en conformité avec chacun des Etats pour la partie déclarative. « C'est très compliqué à suivre pour les équipes en place, note Christèle. Les filières REP n'entrent pas dans la comptabilité. Elles ne peuvent pas être gérées par les acheteurs produits, ni par les services comptabilité. Les déclarations font appel à des compétences transversales, quelles que soient les filières. Il n'y a rien de pire que la transversalité dans les entreprises où chaque service est affecté à une tâche. »

Ses prestations ont donc évolué au gré des attentes et des obligations des sociétés. « Aujourd'hui nous intervenons plus en mise en conformité qu'en conseil. » Car l'extension des périmètres des éco-organismes a largement alourdi la tâche des différents acteurs intéressés en amont et en aval.

### La Fabrique Ecologique

En parallèle de ses activités au sein d'E<sup>3</sup> Conseil, Christèle Chancrin participe aux travaux de la Fabrique Ecologique, association qui regroupe un certain nombre d'experts dans l'objectif de promouvoir l'écologie et le développement durable. Cet engagement la conduit à regretter que l'information ne parvienne pas jusqu'au fabricant, et pas toujours jusqu'au recycleur. Le chaînon lui semble manquer entre les différents intervenants et leurs obligations respectives. « Nous avons pris en charge les modalités de déclaration pour le compte de nos clients. Nous contactons nous-mêmes les fournisseurs pour leur demander

des renseignements et cela depuis 2012. Maintenant les fabricants nous demandent des formations car ils se rendent compte qu'ils méconnaissent les obligations du producteur et du distributeur. Ils constatent que les matières qu'ils proposent ne sont pas toujours adaptées au marché. C'est le cas par exemple, avec le PET opaque qui a donné lieu à un malus. Les systèmes mis en place doivent inciter les producteurs à réduire leur impact environnemental, mais ils sont d'une telle complexité que les acteurs ne comprennent pas tous les tenants et aboutissants. »

L'information doit redescendre auprès des opérationnels, seule solution pour faire évoluer l'ensemble. « Je pense que tous les métiers liés à la fabrication, à la valorisation et à l'élimination doivent se parler. »

### Rendre le dispositif lisible

« J'ai proposé en 2016 à Géraud Guibert, président de la Fabrique Ecologique, de constituer un groupe de travail pour la réforme des filières REP. Nous avons un amoncellement de filières avec des textes différents et pas toujours en relation, avec un vide juridique sur un certain nombre de points. A l'origine, les textes ont été prévus pour un éco-organisme, pour une filière qui portait sur les emballages. Les pouvoirs publics n'ont pas réfléchi au système général. J'avais invité les différents organismes à ce groupe de travail et la direction générale de Federec. C'était très compliqué, se souvient-elle. Les débats étaient houleux. Après un an et demi de travail, impossible de mettre d'accord les acteurs autour de la table et aucun éco-organisme présent n'a voulu signer le document ! Il est indispensable de rendre le dispositif lisible et plus simple, de façon à gagner du temps pour que les équipes se concentrent sur l'éco-conception, sur les débouchés des matières recyclées plutôt que de dédier des services entiers à remplir des déclarations à longueur de temps. »

On l'a compris, cette passionnée n'a pas fini de proposer de nouvelles pistes de réflexions et d'actions.

Martine Chartier